

Paris, le 11 décembre 2008

FONCIERE EURIS

Acompte sur dividende

Le Conseil d'Administration de la société Foncière Euris réuni le 11 décembre 2008 a décidé le versement, le 21 janvier 2009, d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2008, d'un montant de 1 euro par action.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de la société
(<http://www.fonciere-euris.fr>)